



SUPPORTER DE VOTRE

SANTÉ



## Composez une belle formule de soins à la mesure de votre budget

Une **assurance hospitalisation attractive** est un des meilleurs instruments pour motiver vos **travailleurs**.

Notre **nouvelle assurance hospitalisation** est **comme un beau bouquet de fleurs** : vous pouvez le **composer vous-même**, en fonction de **votre budget** et à la mesure de **vos travailleurs**. Vous pouvez également choisir la franchise et le montant de celle-ci.

**AG** vous propose le produit le plus étendu et le plus dynamique. Découvrez notre **large** assurance hospitalisation **Hospicare Flexible**.

## Les garanties fixes de Hospicare Flexible

### Pendant l'hospitalisation

Votre travailleur est hospitalisé ? **AG** veille à ce qu'il puisse se concentrer pleinement sur sa convalescence. En cas de maladie, d'accident, de grossesse et d'accouchement, **nous remboursons tous les frais hospitaliers**.

- + Coûts de séjour (dans tous les hôpitaux belges)
- + Honoraires (sans limitation)
- + Médicaments, examens et traitements
- + Prothèses, implants, appareils orthopédiques, etc.
  - + Avec intervention de l'INAMI : 100 %
  - + Sans intervention de l'INAMI : 100 % et jusqu'à 5.000 euros/assuré/an
- + Hôpital de jour
- + Séjour d'un des parents auprès de l'enfant hospitalisé
- + Soins palliatifs en hôpital
- + **Également en dehors de l'hôpital**
  - + Traitement de la cataracte extra-muros (max. 600 euros/oeil)
  - + Frais de transport médical urgent
  - + Forfait pour l'accouchement à domicile (620 euros)

### Avant et après l'hospitalisation

Un traitement médical ne se limite souvent pas au séjour à l'hôpital. Différents examens avant et après l'hospitalisation peuvent sérieusement faire gonfler la facture. C'est pourquoi **Hospicare Flexible** rembourse également les coûts de ces soins ambulatoires : jusqu'à **un mois avant l'hospitalisation et trois mois après**.

#### Il s'agit de :

- + Médicaments prescrits et avec intervention légale
- + Consultations médicales
- + Kinésithérapie
- + Examens
- + ...

Qu'est-ce qui n'est pas couvert ? Les frais médicaux résultant d'une « faute lourde » (par exemple un comportement téméraire, l'alcoolisme, la toxicomanie ou l'usage abusif des médicaments) sont exclus de la couverture. Les traitements non médicalement nécessaires, tels que les interventions esthétiques, la contraception et les examens et check-ups préventifs, sont également exclus.

Pour les médicaments prescrits sans intervention légale, AG limite son remboursement à 50 % des frais et ce pour les garanties Soins ambulatoires et Maladies graves. Ce plafond n'est pas d'application pour la garantie Hospitalisation.



## Une maladie grave

Cancer, sida, diabète, Alzheimer, Parkinson, mucoviscidose,... Une maladie grave peut soudainement entraîner des frais très importants, souvent pour de très longues périodes. Grâce à **Hospicare Flexible**, cela n'est plus un gouffre financier pour vos travailleurs. Nous couvrons les coûts des **soins médicaux ambulatoires** relatifs à **l'1 des 30 maladies graves acceptées**, et ce, **sans limite dans le temps** et **sans plafond**, même sans aucune hospitalisation. De plus aucune franchise n'est appliquée.

### Cette couverture comprend :

- + Médicaments prescrits avec intervention légale
- + Consultations médicales
- + Kinésithérapie
- + Examens
- + Location de matériel médical
- + ...

## Couverture et assistance à l'étranger

Un accident ou une maladie à l'étranger peut avoir des conséquences très fâcheuses. Grâce à **Hospicare Flexible**, vos travailleurs ne doivent pas souscrire d'assurance assistance voyage supplémentaire. **En effet, nous proposons pour l'étranger les mêmes services qu'en Belgique**. Au besoin, nous organisons un rapatriement à nos frais. Notre couverture s'applique à la fois pour des **hospitalisations urgentes et imprévues** et pour une hospitalisation planifiée. Dans ce dernier cas, une autorisation de la mutuelle est toutefois nécessaire.

### Cette couverture comprend :

- + Assistance médicale sur place
- + Organisation administrative de l'hospitalisation
- + Coûts de recherche et de sauvetage
- + Intervention financière via le système de tiers payant
- + Rapatriement de l'assuré et des membres de la famille assurés
- + ...

# Couvertures optionnelles

Vous voulez le fin du fin ? Vous pouvez alors **étendre notre formule standard avec quelques belles couvertures complémentaires** qui plairont assurément à vos travailleurs.

## Medi-Assistance

Un système de tiers payant avec les hôpitaux. Vos travailleurs ne doivent rien avancer. Nous payons la facture d'hospitalisation directement à l'hôpital. Vos travailleurs peuvent en outre déclarer leur hospitalisation en ligne : via l'AG Health app, My Global Benefits ou [www.ag.be/hospi](http://www.ag.be/hospi).

## Services supplémentaires

- ▶ Un burn-out, une dépression, un problème relationnel... peut avoir un impact majeur sur **le bien-être et la motivation de vos collaborateurs**. Medi-Assistance leur propose une première assistance psychologique bienvenue, même sans hospitalisation.
- ▶ Une **hospitalisation d'un parent, d'un enfant ou d'un partenaire** peut être très problématique pour la famille. Un **coup de main** est souvent le bienvenu : soins postnatals, aide ménagère, aide pour les commissions, transport depuis et vers l'hôpital (également pour les parents et/ou les enfants), etc. Grâce à cette couverture supplémentaire, ces services complémentaires sont organisés pour vos collaborateurs.

## Delta, la couverture la plus complète sur le marché

Delta est la meilleure protection contre les frais médicaux de toute nature.

### Cette couverture optimale comprend :

- + Doublement des **périodes pré et post-hospitalisation** de 1 à 2 et de 3 à 6 mois.
- + Remboursement des **traitements contre la stérilité** [fécondation in vitro, maturation in vitro et micro-injection]. Le temps d'attente est ici réduit de moitié, de 24 à 12 mois.
- + Remboursement des **médecines alternatives** à hauteur de 50 % [homéopathie, ostéopathie, chiropraxie].
- + **Médicaments homéopathiques** à 50 %.
- + **Soins palliatifs** à domicile et dans un centre de jour agréé.

## Couverture plus longue avant et après l'hospitalisation

La formule Delta comprend le doublement des périodes de pré et post-hospitalisation de 1 à 2 et de 3 à 6 mois. Vous pouvez également souscrire à cette option, indépendamment de la couverture Delta.

## Une assurance abordable au choix

**SUR MESURE** - Vous choisissez les couvertures qui conviennent le mieux à vos travailleurs et à votre budget.

**FLEXIBLE** - Vous déterminez si vous appliquez une franchise et le montant de celle-ci.

**SECURITE** - Nous vous garantissons un tarif inchangé pendant 3 ans [hors indexation].

Avant de souscrire cette assurance, consultez le [document IPID](#), qui contient des informations claires et concises au sujet de votre future assurance.

Ce document contient de l'information générale sur les produits d'assurance d'AG. Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable tacitement à la fin de chaque année d'assurance. L'étendue exacte de ces produits figure dans les conditions générales.

Un calcul de la prime et une offre de contrat sont gratuitement disponibles via notre site [www.agemployeefbenefits.be](http://www.agemployeefbenefits.be).

Le droit belge est applicable à nos contrats d'assurances. En cas de plainte, contactez le Service de Gestion des Plaintes d'AG [tél. 02 664 02 00, [customercomplaints@aginsurance.be](mailto:customercomplaints@aginsurance.be)]. Si la solution proposée ne vous donne pas satisfaction, votre plainte peut être soumise à l'Ombudsman des Assurances [Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. 02 547 58 71, fax 02 547 59 75, [www.ombudsman.as](http://www.ombudsman.as)].

